

Règlement financier : CONTRIBUTIONS- FACTURES

I-Contributions :

Les contributions versées par les familles à l'ogec couvrent les charges liées au caractère propre, les charges de l'immobilier, les frais de personnel hors enseignants, les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les frais pédagogiques. Les subventions communales sont versées pour les enfants de la commune qui représentent environ 50% des élèves.

II - Mode de règlement :

Afin de calculer le montant de votre contribution, vous voudrez bien me fournir une **copie de votre avis d'imposition 2022**, sous enveloppe, **avant le 1 juin**.

Pour les règlements par chèque, c'est à réception de la facture, à l'ordre de OGEC - Ecole Saint Joseph.

Pour les prélèvements, si vous n'avez pas changé de compte, il n'y a rien à faire.

Si vous souhaitez passer en règlement par prélèvement, **merci de fournir un RIB**. Je vous donnerai ensuite un mandat SEPA rempli qu'il faudra signer et me remettre. Ce mode de règlement est un gain de temps pour l'OGEC et moi-même. Merci de votre compréhension.

II- Mode de calcul de la contribution

- 1) Prendre sur votre avis d'imposition 2022, **vos revenus 2021 (R)**
- 2) Déterminer le nombre de part (N)

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	Ajouter une part par enfant supplémentaire
Nombre de parts	3	4	5	6	

- 3) Calculer votre Quotient familial : $Q = R/N$

III- Montant des contributions mensuelles, pour l'année 2023-2024

Tranche	Quotient familial	Total facturé par mois
T1	Moins de 3750	36,74
T2	De 3750 à 5250	40,17
T3	De 5251 à 7125	44,56
T4	De 7126 à 9600	50,27
T5	De 9601 à 12600	57,53
T6	De 12601 à 16125	66,14
T7	Plus de 16125	77,69

IV – Frais divers ajoutés à la facture : variable en fonction des projets.

Pour toutes les classes : sorties pédagogiques, spectacles, voyage scolaire, activités sportives ou culturelles avec intervenant.

En CE et CM : le fichier de lecture , les frais pour la catéchèse ou culture chrétienne (14 €), piscine (environ 40 euros), fichier de maths.

En CP : les fichiers de français et maths.

Attention : En cas de départ en cours d'année, le mois commencé sera facturé.